

REVUE DE PRESSE



23 JUIN 2015

> 07 JUILLET 2015



Mardi 23 juin 2015 / Nancy

Colas Est installe ses « cuisines » à Messein



L'occasion pour Colas de décliner tout son savoir-faire.

Colas Est, filiale du groupe Colas, a installé son laboratoire à Messein, dans la Zac Moselle Rive Gauche, à proximité du site de Cogesud recyclage. Tous les grands groupes de construction disposent d'un laboratoire d'études et de formulation. C'est dans ces « cuisines » dans lesquelles leurs ingénieurs mettent au point les « recettes » de matériaux qui seront utilisés dans leur chantier.

« Chaque chantier est un oeuvre unique », explique Benoit Bolot, directeur technique adjoint, « les sites ont leurs propres caractéristiques comme le sol. Les matériaux doivent être adaptés ».

Le bâtiment sobre, aux lignes épurées, s'étend sur 850 m². « C'est l'aboutissement d'une étude collective commencée en 2011 ». L'occasion pour Colas de décliner tout son savoir-faire : « optimisation des coûts de construction en identifiant toutes les parties non structurantes pour les réaliser en éléments légers ».

L'ergonomie privilégie « les circulations permettant l'emploi de chariots pour le transport de matériaux ». La capacité de stockage s'élève à 30 tonnes.

Le laboratoire a été conçu pour ses activités de développement d'enrobés bitumeux à chaud et à froid, liants hydrocarbonés, ECF, matériaux aux liants hydrauliques, traitement de sols et granulats. Mais il a aussi et surtout vocation à accueillir des étudiants en stage ou en alternance. Les sujets d'études

Le bâtiment - livré en août 2014 - a officiellement été inauguré hier en présence du député Dominique Potier et du président de la Communauté de communes de Moselle et Madon Filipe Pinho.

Mercredi 24 juin 2015 / Viterne

Les Jeux olympiques de la Sarabande



Pas évident la course en sac !

Ce mercredi 17 juin, se sont déroulés les traditionnels jeux olympiques de Viterne. 107 enfants (de Maron, Chaligny, Bainville, Xeulley, Messein, Richardménéil et Viterne bien sûr) étaient présents au stade de la Grosse Côte sous un beau soleil et prêts à affronter les douze épreuves sportives concoctées par Laurence, Amandine et Vincent (de la Sarabande), afin de remporter une belle médaille offerte par la CCMM.

Tous étaient plus que ravis de leur après-midi et fiers de leur médaille ! Ils ont dû bien dormir car les épreuves n'étaient pas de tout repos. au programme : courses (relais, en sac), lancers (de disques, d'anneaux, de comètes), sauts (en longueur) mais aussi tirs au but au pied, basket-ball et trottinette pour les plus grands ! Tous attendaient avec impatience cet intercentre qui se déroule chaque année dans la commune depuis 8 ans maintenant.

La prochaine manifestation prévue de la Sarabande, un mini-camp sous tentes du 6 au 10 juillet au pays des lacs de Pierre-Percée, il reste quelque place s'adresser à Vincent Anty, directeur de la Sarabande.

Jeudi 25 juin 2015 / Pulligny

Pulligny : bébés lecteurs à la médiathèque



Une animation favorisant l'éveil des enfants en bas âge.

Parmi les animations régulières proposées à la nouvelle médiathèque de Pulligny dans le cadre des activités de la Filoche de la Codécom Moselle et Madon, les rencontres Bébés lecteurs connaîtront au fil des jours un succès grandissant tant les retombées sur les tous jeunes enfants sont positives. Aujourd'hui, ce sont quatre bébés et enfants en bas âge accompagnés de leurs mamans, mamies et nounous qui bénéficient du talent de deux intervenants de la

Filoche : Christine, la conteuse très expressive et Cyril qui a la mission d'animer des histoires sur la savane avec pour support la musique. Ainsi, les enfants ont fait la connaissance très poétique avec bruitages rythmant les contes d'un crocodile, d'un éléphant, d'un hippopotame et d'une gazelle. Tout au long de l'intervention par le biais de jeux de doigt, de comptines et de chansons animées, Christine et Cyril ont su captiver leur auditoire que l'on aurait souhaité vraiment plus nombreux.

Samedi 27 juin 2015 / Sexey-aux-Forges

Petites mains pour colliers polynésiens



Atelier fleurs sur la terrasse.

Avant l'animation Histoires organisée par la Filoche sur le thème des îles, les enfants se sont réunis mercredi chez Eliane pour confectionner des colliers de fleurs.

Encadrés par Colette, Ginette, Catherine et Marie-Claire, les jeunes mains habiles de Suzanne, Baptiste Elodie, Alix et Anna ont découpé des fleurs en papier de couleur. Les plus jeunes ont laissé aux grandes le soin du montage des fleurs sur les supports. Une soixantaine de colliers polynésiens ont ainsi pris

forme. Ils seront portés au cours des lectures polynésiennes au bord du plan d'eau le mercredi 1er juillet à 14 h.

Samedi 27 juin 2015 / Chavigny

Diplômés cyclotouristes



Tous les élèves du CE2 aptes à circuler en vélo.

Jeudi matin, Jean-Yves Oudot, Vincent Vuillemand, animateurs sportifs à la CCMM, Paul Mombart animateur sport et nature à la MJC Lorraine, rejoints par Fabienne Moreau, conseillère pédagogique, sont venus rencontrer les élèves du CE2 pour faire ensemble le bilan de la journée « vélo ». Ce projet pédagogique pour 2015, décidé par Céline Descamps, leur maîtresse, en accord avec les parents, qui avait demandé une préparation ayant duré plusieurs mois. Des ateliers « vélo », durant lesquels les élèves ont beaucoup appris sur la pratique de la bicyclette et sur le code de la route.

Rappelons que ce projet concernait finalement le déplacement des 21 élèves de la classe en vélo, depuis le groupe scolaire jusqu'à l'école élémentaire de Sexey-aux-Forges qui a eu lieu le lundi 15 juin. Tous sont maintenant capables de circuler en vélo dans la campagne et en milieu urbain. Ils ont tous mérité le diplôme de « Cyclotouriste » de ville en ville sur le territoire de Moselle et Madon.

Mardi 30 juin 2015 / Xeulilly

Des sons et des gommettes au RAM



Une rencontre animée pour tous les enfants avant les vacances.

La dernière séance délocalisée du relais d'assistants maternels, au fil d'Ariane s'est tenue jeudi dernier, à l'accueil périscolaire, au titre du 1er semestre de l'année.

Une animation toujours bien réglée par Sophie et Céline, animatrices du RAM, qui ont accueilli plusieurs assistants maternels et une douzaine d'enfants de 5 mois à 3 ans environ, venus de Flavigny, Maizières, Messein et Xeulilly.

Après la période de jeux, place à l'animation autour de la manipulation d'objets sonores en autonomie, durant laquelle les enfants ont découvert les différents sons, à leur gré, les réactions ont été multiples : étonnés, amusés et même parfois un peu peur de certains gros bruits.

L'éveil musical est une activité qui s'adapte à une tranche d'âge large du bébé au préscolarisé !

Les plus grands, à l'aide de coloriages représentant des instruments de musique, ont pu coller de nombreuses gommettes aux multiples couleurs. Une rencontre enjouée pour tout ce petit monde.

Mercredi 01 juillet 2015 / Neuves-Maisons

CCMM : exotisme à la Filoche



Les trésors de la cuisine polynésienne pour faire voyager les papilles.

Samedi 27 juin, la Polynésie était au cœur de la médiathèque « La Filoche » dans le cadre de son troisième cycle qui durera jusqu'au 29 août. Dès 10 h 30, un atelier a permis aux visiteurs de découvrir le dessin maori avec l'apprentissage de quelques techniques, ainsi que la symbolique des motifs traditionnels polynésiens. Il y eut aussi l'atelier cuisine où le public a pu réaliser des trésors de la cuisine polynésienne en confectionnant un plat traditionnel

tahitien : Le i'a ota (poisson cru) et le Tama'a maita'i. L'après-midi a débuté avec la démonstration de tatouage polynésien avec des tatoueurs de Mana Maori qui ont proposé des séances en live dans une des salles de la Filoche. Les plus courageux ont pu choisir un motif et se faire tatouer mais avec une encre qui heureusement n'était pas indélébile. A l'extérieur, un parcours ludique avait été mis en place pour les enfants, qui se terminait par une pêche en musique.

Jeudi 02 juillet 2015 / Bainville-sur-Madon

Les assistants maternels et la retraite



Une soirée d'information très constructive.

Récemment, les quatre Relais d'assistants maternels Terres de Lorraine : RAM de la Ville de Toul, RAM de la Communauté de Communes du Saintois, RAM de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toullois, RAM de la Communauté de Communes Moselle et Madon ont organisé une soirée d'information sur l'organisme IRCEM (Institution de retraite complémentaire des employés de particuliers). Une cinquantaine de personnes était présente à la salle des fêtes, des assistants maternels

en grande majorité. Des informations très denses sur les droits prévoyance et retraite leur ont été présentées et développées par l'intervenant venu de Roubaix pour animer la soirée. Les responsables des différents RAM ont apprécié la forte mobilisation des assistants maternels, certaines ont fait de nombreux kilomètres pour venir jusqu'à Bainville-sur-Madon.

Nombre de conseillers communautaires en baisse

Le conseil communautaire de Moselle et Madon pour le mois de juin s'est réuni dernièrement dans la salle polyvalente de Thélod.

La recomposition du conseil communautaire était à l'ordre du jour avec la réduction du nombre de conseillers passant de 45 à 36 et la diminution du nombre de vice-présidents.

Dans le cadre de la loi du code générale des collectivités territoriales, le conseil a du procédé à un vote afin de désigner les 13 nouveaux vice-présidents et membres du bureau. Les 36 conseillers ont élus : 1er vice-président Hervé Tillard (26 voix), 2e vice-président Marie-Laure Siegel (28 voix), 3e vice-président Pascal Schneider (27 voix), 4e vice-président Florence Wazylezuck (29 voix), 5e vice-président Daniel Lagrange (30 voix), 6e vice-président Jean-Luc Fontaine (29 voix), 7e vice-président Patrick Potts (30 voix), 8e vice-président Jean-Marie Butin (28 voix), 9e vice-président Stephane Boeglin (31 voix) et Marilou Kadock (25 voix).

Pascal Durand, Dominique Goepfer, Jean Lopes, Thierry Weyer et Etienne Thill ont été élus conseillers délégués.

L'urbanisme se joue à plusieurs



L'urbanisme est désormais rattaché de A à Z au territoire.

Depuis le 1er juillet, les services de l'État confient aux collectivités locales le soin d'instruire elles-mêmes les autorisations d'urbanisme. Dont les permis de construire, pour ne citer qu'eux.

Aussi, plutôt que multiplier la création de services - et engendrer des coûts - quatre communautés de

communes se sont regroupées pour venir s'adosser au service urbanisme de la ville de Toul... unique en son genre sur le territoire.

Les communautés de communes du Toulois, du Pays du Saintois, du Pays de Colombey et de Moselle-et-Madon se sont ainsi unies pour faire « service commun » dans l'instruction des actes de A à Z. Ceci avec le renfort d'une dizaine d'employés amenés à emménager dans de futurs locaux à Chaligny. Ce personnel sera épaulé par cinq collègues basés à la mairie de Toul. Une équipe dédiée au travail final de l'instruction des permis, mais aussi aux rencontres de terrain pour renseigner les 155 communes du périmètre. Sachant qu'une fois l'instruction faite, les maires resteront, comme naguère, les derniers signataires du document. Enfin, avant cette réunion d'intercos - baptisée « Terres de Lorraine Urbanisme » - Commercy s'était déjà tournée vers Toul pour diriger l'instruction de ses autorisations d'occupation des sols. L'union s'est officialisée mi-juin. Autant de mariages proclamés au nom de « services rendus au territoire », proclame Alde Harmand, maire de Toul... la « ville centre ».



COMMUNES

CCMM

Jeudi 11 juin 2015 / Bainville-sur-Madon

Bainville-sur-Madon : 40.000EUR pour la Ferme de la Faisanderie



Chèques remis au président Matthieu.

A l'occasion de la matinée « chantier ouvert » à la future auberge de la Faisanderie, rue Le-Comte, Ludovic Ogé représentant la fondation Vinci et Christian Ducasse représentant la fondation Batigère, ont eu le plaisir de remettre à l'association chacun un chèque de 20.000EUR. Ils ont rappelé l'importance de soutenir les associations locales engagées dans l'insertion de travailleurs en situation d'handicap. Grâce à l'attribution de places supplémentaires en ESAT et chantier insertion, l'association peut réaliser

l'extension de la ferme de la Faisanderie à une ferme-auberge qui permettra de développer les capacités de production et de service en proposant des salles pour séminaires avec restauration de qualité.

Lundi 22 juin 2015 / Maron

L'école de musique s'arrête à l'église



Rassemblement de tous les musiciens à l'issue du concert.

L'école de musique intercommunale de Moselle Madon vient d'offrir à la population de Maron un concert inoubliable lundi soir. L'école avait choisi l'église pour présenter ce spectacle qui devait mettre en avant une équipe formée en majorité de jeunes talentueux. Piano, flûte et violon ont été les instruments avec lesquels ils se sont exprimés avec beaucoup d'émotion et de motivation. Un groupe d'adultes, dont Didier Boucher, le directeur de l'école de musique, a offert de son côté une prestation vocale digne de grands professionnels. Cette

représentation fait partie d'une tournée qu'a entreprise, du 14 au 21 juin, l'école de musique dans 8 communes du territoire pour fêter ses 25 ans. Son objectif est de venir à la rencontre du public, de lui faire partager la passion de la musique qui anime ses jeunes élèves et de faire découvrir l'association qui porte cette école.

« Ces concerts ont été préparés pendant toute l'année et ont mis en scène plus de 350 participants », expliqua Jean Goepfer, le président de l'école de musique, accueillant les habitants sur le parvis de l'église. Ils ont été nombreux à s'être déplacés et n'ont pas manqué d'exprimer leur satisfaction à l'issue du concert.

Chavigny : l'école de musique E3M



Jeunes chanteuses, accompagnées de jeunes musiciens.

Jeudi, en soirée a eu lieu salle Chardin, la première audition de fin d'année des élèves de l'Ecole de Musique de la Communauté de communes Moselle et Madon. Elèves, professeurs, parents, proches et amis des élèves venus de toutes les localités du secteur, de Colombey-les-Belles, ont été accueillis par Didier Boucher, directeur de l'école, Jean Goepfer, président de l'association, en présence d'Hervé Tillard, maire de Chavigny. Plus d'une cinquantaine

de jeunes instrumentistes avec leurs instruments : batterie, cuivres, guitares, pianos, ont occupé la scène en petits groupes, dirigés par leurs professeurs, heureux de démontrer, en interprétant une vingtaine de pièces, concertos, chants et autres, leurs connaissances musicales acquises et leur savoir après une nouvelle année de cours... Des démonstrations de percussions, quelques chansons, des « soundpatings », performances musicales basées sur des techniques d'improvisation dirigées, plusieurs pièces de tradition cubaine, irlandaise et autres étaient au programme. Une audition très applaudie par le public.

Marche gourmande et patrimoine industriel



François Boyette a expliqué le fonctionnement de la mine aux marcheurs

Une belle réussite pour la deuxième marche gourmande organisé dimanche dernier par l'APCI (Agence du patrimoine et de la culture industrielle) et qui a réuni pas moins de 110 marcheurs. Pour mettre en place les stands de dégustation, l'APCI s'est appuyé sur le tissu associatif néodomien comme l'association franco-italienne Bell'Italia, l'association franco-portugaise et Oasis qui ont préparé une multitude de spécialités de leur pays respectif. La musique était aussi au rendez-vous avec le groupe néodomien Respirando, qui s'était installé à côté du

stand italien et qui recevait les marcheurs sur la célèbre tarentelle italienne. La balade gourmande a débuté sur le parking de l'usine pour un parcours de 9 km qui s'est terminé sur le site de l'ancienne mine de fer. La marche a été rythmée par plusieurs arrêts à des endroits clés où la culture industrielle du territoire était expliquée aux marcheurs et s'est terminée sur le carreau de la mine où une visite pédagogique du site était proposée aux marcheurs.

Pose La Palette et Mets le son



Théo, Léo et Lionel , petit échantillon d'une équipe très jeune mais étonnamment motivée et à cheval sur ses principes.

Ne désespérons pas de la jeunesse, elle pourrait bien nous donner des leçons ! En tout cas nous donner l'exemple.

Ce n'était pourtant pas son intention à l'origine, à cette bande de lycéens qui, à Maron en 2012, organisait une fête impromptu sur les bords de la Moselle. Fête de copains sans rien d'extravagant.

L'année suivante, ils étaient un peu plus nombreux, quelques banquettes ont fait leur apparition sur cette bande gazonnée bucolique où le barbecue répandait ses fumets. En 2014, la fête s'étoffait encore, le public aussi, et une petite scène en palette est même apparue où se sont donnés en concerts quelques groupes de leurs copains. « Et c'est là que l'idée a commencé à germer. Que ça pourrait être un rendez-vous régulier, un événement même, un festival ! Seulement pour ça, il fallait se structurer. » Et se fabriquer une crédibilité.

Car ils sont toujours jeunes, nos fêtards de 2012. Aujourd'hui, la quinzaine de potes fondateurs de l'association « Mets le Son » (née en février dernier), s'inscrit dans une tranche d'âge de 17 à 20 ans. L'âge de tous les possibles, certes. Mais aussi des suspensions qu'une société renfrognée peut nourrir à leur encontre.

À écouter Lionel Demaret, Léo Scheer ou Théo Aubrun pourtant, il y a suffisamment de maturité pour que d'une simple fête naisse une utopie qui finisse par se concrétiser en repère dans la vie culturelle de l'agglomération nancéenne. Autrement dit le festival La Palette, « parenthèse socioculturelle participative et autogérée ». Soit une journée d'animations (slackline, cirque, conteuse ambulante, etc.), une scène ouverte et une vraie scène où se succéderont une dizaine de groupes jusqu'au cœur de la nuit. Rien que ça !

Principe de l'échange

« On est parfaitement conscient qu'il faut faire preuve de rigueur, montrer que notre jeunesse ne nous condamne pas à l'impuissance, et qu'on est totalement fiables. » Ils en sont si conscients qu'ils en ont déjà fait la démonstration.

Certes, leur première idée d'autogestion totale n'a pas encore obtenu la bénédiction des autorités. La municipalité leur a demandé d'assurer au moins un périmètre d'accès, un guichet contrôle et une sécurité. Les jeunes gens y consentent volontiers, s'accrochant à l'espoir que plusieurs éditions sans problème leur permettront de remettre l'autogestion sur la table.

En attendant, ils se sont démenés avec la hardiesse de leurs 20 ans, n'hésitant pas si nécessaire à démarcher des directeurs de banque en guise de mécènes. Mieux : ils se sont imposés des principes, et une vision d'avenir.

Pour les principes : miser sur l'échange. Faute de moyen, ils ont des bras et des idées. Ils ont ainsi donné de leur temps et de leurs muscles au JDM il y a quinze jours. En contrepartie de quoi, le JDM met du matos à disposition.

Principe aussi : l'ouverture d'esprit et l'ouverture au public le plus large possible sur la base d'un prix libre pour accéder à l'événement.

La relève, déjà !

Quant à la vision d'avenir, elle tient sur une lucidité précoce. Ils se savent chanceux en effet d'avoir préservé le noyau de potes même après le bac, mais présument que les années finiront par les disperser à tous vents. « Alors on a monté un partenariat avec L'Accueil Jeunes de la codecom ». Ses usagers, âgés de 10 à 18 ans, sont dès cette année concrètement impliqués dans l'organisation. « C'est comme ça qu'émergera la relève, en tout cas c'est là-dessus qu'on parie. » Parce qu'eux savent faire confiance à l'avenir et aux générations qui les suivent...

Mercredi 24 juin 2015 / Frolois

Faites de la musique !



L'E3M n'hésite pas à faire découvrir le talent de ses élèves.

L'E3M et le Foyer rural ont choisi l'église afin de présenter leur tournée sur le thème « corde et vent » et l'édifice fut vite rempli d'amateurs de musique. Une première pour l'E3M qui vient à la rencontre du village, mais aussi une première communale où aucune animation pour la fête de la musique n'a jamais été organisée. Les talents des artistes invitera peut-être des personnes du public à les rejoindre au sein de l'E3M. L'excellente acoustique de l'église n'a pas fait fausse note, en témoigne les nombreux applaudissements.

Mercredi 24 juin 2015 / Pulligny

Fêter l'arrivée de l'été en musique



L'atelier de percussions a donné le tempo.

Afin de fêter l'arrivée de l'été, le comité des fêtes accueillait vendredi soir, à la salle du Foyer culturel, l'E3M, l'école de musique Moselle-Madon qui, cette année, fête ses 25 ans.

En avant-première, le spectacle a été confié aux Loupiots du périscolaire qui ont animé la scène de leurs danses enfantines.

Devait suivre la dynamique démonstration de hip-hop réalisée par 4 jeunes de Familles rurales avant l'arrivée sur scène des élèves de l'école de musique qui ont offert au public un magnifique concert.

Un programme éclectique attendait les spectateurs. Devaient se succéder toute la soirée des danseuses, des pianistes, des percussionnistes, des violons.

Mais aussi des bommwackers utilisant des tubes de couleurs et de tailles différentes, chacun ne pouvant produire qu'une seule note : l'occasion de mesurer la qualité du travail de l'école, les élèves devant faire preuve d'une grande attention, parmi les morceaux, le thème musical de « Mission impossible ».

Autre performance, celle des percussionnistes qui, outre les instruments connus comme ceux de la batterie furent utilisées les mains et des bouteilles.

Enfin violons et guitares ont offert un concert de musique traditionnelle entraînant le public dans une scottish et un cercle circassien endiablés.

Le public n'a pas ménagé ses applaudissements à l'adresse des artistes pour leur prestation de haut niveau et ce temps de rencontre où plaisir des oreilles rimait avec convivialité.

Jeudi 25 juin 2015 / 24 heures Meurthe-et-Moselle / Viterne

Viterne : l'unanimité... ou presque



Le maire de Viterne en quête de consensus.

« Je ne vois ni majorité, ni opposition ici. Nous sommes tous au service des Viternois », tient à proclamer le maire de Viterne, Ismaël Tahtaci, ce mercredi, dès le début du conseil municipal. Si le premier magistrat du village éprouve le besoin d'affirmer de façon aussi solennelle l'union sacrée des élus autour de lui, c'est que cela ne coule pas de source. La commune vient en effet de traverser une forte zone de turbulences politiques. Avec une épidémie de démissions. Six au total. Suivie

d'élections municipales partielles au début du mois pour remplacer ceux qui ont jeté l'éponge.

Le conseil d'hier est donc le premier d'une nouvelle ère. Avec six têtes nouvelles. Et une harmonie retrouvée. C'est en tout cas ce qu'espère le maire. Le début de la réunion est conforme à son vœu. Les délibérations s'enchaînent. Votées à l'unanimité. On donne le feu vert pour un bail de location du garage communal. Ou on baptise deux rues qui n'avaient pas de noms.

Tout le monde vote pour. Y compris Vincent Lumann, l'un des nouveaux venus. Tout jeune (c'est même le plus jeune conseiller municipal du département), il est le seul à ne pas avoir été élu avec l'appui du maire et de son équipe. Cela ne l'empêche pas de réclamer son ticket d'entrée dans deux commissions, celle consacrée au sport et à la jeunesse et celle dédiée au scolaire. Le maire tique. C'est le premier accroc à l'unanimité. Mais le premier magistrat finit par céder. Retour au consensus.

Quelques minutes plus tard, le navire municipal tangué de nouveau. Cette fois-ci beaucoup plus fort. Le jeune et un brin rebelle Vincent Lumann n'y est pour rien. La fronde, cette fois, vient du premier adjoint Jean-Paul Mauroy. L'élu n'est pas du tout emballé par l'adhésion de Viterne à une cellule intercommunale pour gérer les documents d'urbanisme. A ses yeux, c'est une structure administrative nébuleuse et coûteuse : « Cela manque de transparence », peste le premier adjoint qui, dès que le débat devient technique et surtout financier, prend l'ascendant.

Il est à deux doigts de voter contre. Finalement, il décide de s'abstenir. Tout le monde le suit. Sauf le maire qui tergiverse. Il aimerait reporter le sujet chaud à une prochaine réunion. Ou voter pour « sous condition ». Avant de s'incliner et de voter lui aussi en faveur de l'abstention. A contrecœur. Pour préserver l'unanimité.

Débat et abstention

Autre thème qui provoque une montée en flèche de la tension : le déclenchement du droit de préemption de la commune pour racheter une parcelle de terrain rue Jeandidier-Brigeot. Et cela afin de construire un lotissement de « cinq à dix » petites maisons (de type F2) pour les personnes âgées.

Cette fois, c'est le jeune Vincent Lumann qui traîne des pieds. Il est même carrément contre. Il soulève diverses objections : le terrain est trop loin du centre du village, trop en pente, trop boisé. Dans le public (nombreux), d'autres rajoutent que l'opération de construction va coûter trop cher. Le maire est un tantinet débordé. Pas son premier ajout. Il promet que « la commune n'aura aucun mal à emprunter » et qu'il n'y a « aucun risque financier ».

Il fait taire les opposants. A commencer par Vincent Lumann. Le jeune élu ne vote pas contre. Mais il s'abstient. Une toute petite brèche dans l'unanimité. Trois fois rien. Mais les prochaines réunions du conseil promettent quand même d'être sportives.

Vendredi 26 juin 2015 / Chaligny

Les échos du conseil

Le conseil municipal s'est réuni le 12 juin à 18h30 sous la présidence de Filipe Pinho, maire. A partir du 1er janvier 2016, une offre de marché sera souscrite par les collectivités territoriales disposant de sites desservis en électricité. Le projet de convention sera signé pour la mise à disposition gratuite d'animateurs et l'accueil des enfants au sein d'équipements de la CCMM. Le Centre de gestion de Meurthe et Moselle lance des appels d'offres, afin de souscrire pour 6 ans à effet au 1er janvier 2016 des conventions d'assurance. En raison d'une élection municipale partielle dans la commune de Viterne, le nombre de conseillers communautaires a été ramené de 5 à 4. Filipe Pinho, Florence Wazylezuck, Patrick Charpentier et Catherine Noël ont obtenu 20 voix, Claude Ciappelloni sort. La parcelle de 710 m² à Sylvie Marlier, et les 2 parcelles de 255 m² aux héritiers de Maurice Morlon sont achetées. L'appartement sis au-dessus de l'école Banvoie annexe sera loué à compter du 1er août. Pour assurer le remplacement de la directrice de la crèche municipale, le conseil décide de créer un emploi de puériculture territoriale remplaçante non-titulaire ou un emploi infirmier de classe normale remplaçant à temps complet.

Le conseil municipal approuve la convention relative au fonctionnement du service Terres de Lorraine urbanisme. Il sollicite auprès du préfet, une prolongation de 12 mois du délai pour l'accessibilité concernant l'église, la maison des associations et l'école maternelle du centre.

Les échos du conseil municipal

Après approbation du procès-verbal de la précédente séance, le maire et les conseillers municipaux ont débattu et voté à l'unanimité les points suivants :

Lors de la commission d'évaluation, les horaires des TAP ont fait l'objet d'un ajustement. Ils auront lieu les lundis, mardis et jeudis de 15 h 40 à 16 h 40, soit 3 heures par semaine. En conséquence, les horaires scolaires seront adaptés ainsi : de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 40 à 15 h 40 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 8 h 30 à 11 h 30 les mercredis.

Les tarifs des prestations de restauration scolaire et des activités périscolaires n'ont pas été révisés depuis 2009. Les tarifs vont être ajustés afin de prendre en compte le paiement à l'heure des activités périscolaires en soirée et restent bas sur le quotient familial. Les tarifs de la restauration scolaire vont de 2EUR65 à 5EUR85, ceux de la garderie de 0EUR85 à 2EUR95.

La municipalité va créer plusieurs emplois d'agents d'animation non titulaires pour faire face à l'accroissement des activités, notamment les TAP. Ce seront des emplois à temps partiel (24 h, 20 h et 12 h).

Au regard de la législation relative à l'accessibilité des établissements recevant du public, la commune doit réaliser un agenda d'accessibilité programmée et le déposer en préfecture avant le 27 septembre 2015. Cet agenda est un outil pour programmer les travaux à faire. Mais la nature des bâtiments de la commune génère des contraintes spécifiques nécessitant un travail d'étude approfondi. Le conseil sollicite un report de 12 mois pour le dépôt de son agenda.

Au terme de la loi ALUR, l'Etat cessera au 1^{er} juillet d'assurer pour le compte des communes l'instruction des autorisations droit des sols. Les intercommunalités du pays Terres de Lorraine se sont organisées pour proposer aux communes un service mutualisé, porté par la CCMM. Le conseil approuve la convention qui définit les missions du service Terres de Lorraine mais il peut reporter sa décision en attendant de connaître le coût pour la commune.

Points de vue divergents au dernier conseil municipal

La convention pour le nouveau service urbanisme et le report de l'agenda d'accessibilité des bâtiments communaux, premiers points à l'ordre du jour n'ont pas soulevé de question et ont été votés à l'unanimité de même que l'attribution de la chasse en forêt communale à l'ACCA de Maizières pour un bail de 12 ans au tarif de 1.400EUR par an. Le point suivant concernait le devenir de la maison acquise par l'ancienne municipalité au n° 51 rue Callot à 50 mètres de l'école. En filigrane de cette délibération, c'était vers quel avenir se tournait la municipalité pour le service d'accueil du périscolaire ? Deux projets étaient présentés : celui de l'ancienne municipalité, minoritaire, qui était la construction de nouvelles salles cantine et 5 appartements locatifs à l'étage, au n°51, pour un coût d'environ 1MEUR et celui de la nouvelle majorité, qui est la réhabilitation des anciens appartements et du grenier au-dessus de la cantine actuelle. Projet jugé moins coûteux (mais pas de chiffres communiqués) et plus adapté à la baisse du nombre d'élèves annoncée pour la rentrée. Pour le maire Claude Guidat, le projet de l'ancienne municipalité est trop coûteux et la commune déjà très endettée selon l'adjoint aux

finances. M. Perrin, ancien maire, défend son projet, le plan de financement était finalisé, une première subvention de 150.000EUR était accordée et les locations prévues dans le projet rembourseraient l'emprunt. Il a mis en avant le gain d'espace apporté par son projet. Le débat fut très court, c'était une promesse électorale faite aux Bainvillois par Claude Guidat de repenser entièrement le projet de l'ancienne municipalité. Celui-ci reste donc sur son choix. Jean-Michel Perrin qui a interpellé les conseillers municipaux par un courrier personnel regrette que les plans de son projet soient mis de côté sans avoir été examinés autour de la table alors que le bien-être des enfants et l'avenir du groupe scolaire étaient en jeu.

La vente de la maison du n° 51 pour la somme de 195.000EUR est soumise au vote : 10 voix pour et 4 contre. Le remplacement du représentant au SIVU fit ensuite l'objet d'un vote à bulletin secret, 3 candidats s'étant présentés. Didier Bataillard 7 voix, Christian Hermann intéressé au poste de par ses liens avec l'armée de l'air, 4 voix et Jean-Michel Perrin ancien vice-président du SIVU, 3 voix. Le seul candidat pour faire partie de la commission d'appel d'offres, Gilbert Chrétien fut élu à la majorité. Deux autres délibérations furent rajoutées : l'avancement de grade et la création de poste pour un adjoint technique de 1ère classe puis la délégation au service TMM à la CCMM attribuée à Christophe Boban.

Dimanche 28 juin 2015 / Pulligny

Création d'un nouveau regroupement pédagogique concentré

Réuni sous la présidence de Jean-Luc Dussaucy, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Intercommunalité : vu la décision du conseil constitutionnel, considérant les résultats des élections partielles de Viterne, membre de la Codécom Moselle-Madon, la CCMMM, vu la nécessité de revenir sur la composition du conseil communautaire, le conseil à l'unanimité accepte la répartition des sièges : 36 pour les 19 communes soit un seul siège pour Pulligny.

Le conseil désigne avec 9 voix, Denis Gardel, comme représentant communal au conseil communautaire de la CCMM, Audrey Normand recueillant 4 voix.

Le conseil alerte les services de l'Etat et les parlementaires sur l'incohérence du manque de suppléant.

Convention : après avoir pris connaissance qu'au terme de la loi Alur, l'Etat cesse d'assurer l'instruction des autorisations droit du sol pour le compte des communes, à l'unanimité approuve la convention opérationnelle relative au fonctionnement du service Terres de Lorraine Urbanisme, porté par la CCMM, qui propose un service mutualisé prenant le relais de la DDT dès le 1er juillet.

Temps d'accueil péri-éducatifs, les TAP : la mise en place des TAP a ouvert une collaboration entre la commune et la CCMM. Le conseil approuve la convention d'intervention des services de la CCMM relative à la mise à disposition des moyens techniques, pédagogiques et humains pour l'année scolaire 2014-2015.

Regroupement pédagogique : Le conseil approuve la création du Regroupement Pédagogique Concentré, le RPlc avalisé par l'Inspection académique permettant à la rentrée prochaine de scolariser les enfants de Pierreville à Pulligny. Le maire est autorisé à signer la convention portant la création du nouveau RPlc. Sont nommés à la commission " écoles " : membres titulaires, Audrey Normand et Jean-Luc Dussaucy ; membres suppléants, Denis Gardel et Christiane Marcos.

« La Palette », un festival qui monte



L'association organisatrice "Mets le son" a fabriqué l'infrastructure avec des palettes de récupération.

Ce n'est pas par hasard que la grande manifestation musicale et d'animation qui s'est déroulée samedi s'appelle le festival La Palette. En effet, l'association organisatrice "Mets le son" a eu la bonne idée de fabriquer toute l'infrastructure du festival avec des palettes de récupération qui en plus de donner un look original permet aux organisateurs de sérieuses économies.

Une bonne idée qui s'ajoute à toutes les astuces et ingéniosité qu'a déployée l'association pour que le festival existe. Une belle prouesse quand on sait que l'association est constituée par seulement une petite douzaine de jeunes, qui pour le coup, grâce à leur imagination, ont réussi à réaliser un événement qui est déjà une belle référence. Alors que le tissu associatif est en manque de bénévoles, dimanche, ils étaient une bonne cinquantaine à mettre la main à la pâte pour réaliser la scène et les décors ainsi que tous les stands d'animation destinés au public. Le bon esprit, le sérieux et l'énergie déployés par les jeunes pour réaliser ce projet, ont également séduit une multitude de partenaires avec les territoires en tête de file qui permet au festival de monter encore d'une marche cette année. Samedi, dès 14 h, le festival battait son plein et le public était au rendez-vous.

Toute la journée jusque tard dans la nuit, la musique, les animations se sont déroulées non-stop dans une ambiance festive. Pas de doute, le calendrier culturel devra maintenant compter avec le festival La Palette.

La rue du Fort inaugurée



Tous réunis pour couper le ruban.

Jean Lopes, maire de Maizières, entouré par l'ensemble des élus du conseil municipal, ont inauguré dernièrement la nouvelle rue du Fort et par la même occasion, le haut de la rue des Champs-Célieux. Pour cette occasion, la municipalité avait invité les chefs des entreprises Colas et Cegelec ayant oeuvré pour ce chantier, les maires des communes de la CCMM et les habitants concernés par les travaux. Déception du côté de la municipalité car seulement trois résidents de la rue du Fort avaient fait le déplacement.

« Une belle réalisation »

Le premier édile a rappelé la méthode de travail qui a abouti à cette belle réalisation, basée entre autre, sur la concertation des habitants lors de la présentation de l'avant-projet. Les derniers détails ont tous été réglés lors des différentes réunions de chantier, pendant les travaux.

Hervé Tillard, vice-président à la communauté de communes, représentant le président Filipe Pinho, puis Jean-Paul Vinchelin, maire de Neuves-Maisons et conseiller général à l'époque du démarrage des travaux, ont félicité les élus pour cette belle réalisation et surtout pour la convivialité et le vivre ensemble qui ont régné toute la durée des travaux.

Après les discours, tous se sont réunis autour de Jean Lopes pour couper le ruban. Le pot de l'amitié, servi à la salle polyvalente, a clôturé la cérémonie qui s'est achevée juste avant l'arrivée de la pluie.

Mardi 30 juin 2015 / Chavigny

Conventions d'urbanisme au menu du conseil

Le conseil était réuni vendredi pour examiner un ordre du jour restreint comprenant deux délibérations devant être votées le plus tôt possible à la demande du préfet. Le maire Hervé Tillard a informé d'emblée que le conseil communautaire approuve la convention opérationnelle relative au fonctionnement du service "Terre de Lorraine Urbanisme" (TDLU) et que cette convention doit être aussi approuvée par les conseils municipaux de toutes les communes de la CCMM.

Après débat sur le fonctionnement de cet organisme au service des collectivités, la délibération est votée à l'unanimité.

La seconde délibération concernant la demande de prorogation du délai de dépôt d'un « agenda d'accessibilité » programmée sur 12 mois. Délibération votée par les élus communautaires devant également être approuvée par les élus communaux avant ce 30 juin. Donc vote favorable unanime du conseil municipal.

Adhésion "prévention et santé au travail" : la convention d'adhésion à cet organisme avec le centre de gestion de Meurthe-et-Moselle devant être renouvelée pour 3 ans, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au renouvellement de cette convention.

Jurés d'assises : Trois personnes de la localité ont été désignées par le sort, à partir des listes électorales par les élus, pour figurer sur la liste préparatoire des jurés d'assises.

Mercredi 01 juillet 2015 / Messein

Le projet éducatif de territoire mis en place en septembre

Lors du conseil municipal de vendredi, placé sous l'autorité du maire Daniel Lagrange, les élus ont pris les décisions suivantes :

-Validation de la note de conjecture contenant les documents financiers prévisionnels de la ZAC. Considérant qu'aux termes de la loi ALUR, l'Etat cesse au 1er juillet 2015 d'assurer pour les communes des autorisations "droit des sols", les intercommunalités du Pays "Terres de Lorraine" proposent aux communes un service mutualisé porté par la CCMM à même de prendre le relais dès le 1er juillet.

- Approbation de la convention opérationnelle relative au fonctionnement du service "Terres de Lorraine" urbanisme.

- Demande de report du dépôt de l'agenda d'accessibilité des bâtiments communaux : tout en s'engageant à rendre accessible l'ensemble des bâtiments communaux et à réaliser à cette fin, un agenda programmé (AdAP), sollicite auprès du préfet une prolongation du délai de dépôt de celui-ci.

- Suite à la demande de Philippe Caseaux de Méréville d'acquérir des parcelles de terrain en nature de lande et étangs situés au lieudit "Les Grands Patis" le conseil précise le montant de la cession fixé à 20.680EUR (frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur).

- Projet Educatif de Territoire : Corinne Weigerding, déléguée aux affaires scolaires rappelle que le groupe scolaire Jean-Rostand est passé à la semaine de 4 jours 1/2 depuis la rentrée 2014/2015.

Dans le cadre de cette réforme éducative, le PEDT a pour objectif de favoriser l'élaboration d'une nouvelle offre d'activités périscolaires et de permettre une meilleure prise en cohérence de l'offre existante dans l'intérêt de l'enfant. Le PEDT sera mis en oeuvre à compter de septembre 2015 jusqu'en juin 2018.

Outre la commune de Messein, les signataires de PEDT sont le préfet de Meurthe-et-Moselle, le directeur académique des services de l'Education nationale ainsi que la directrice de la CAF 54. Le maire est autorisé à signer.

Lundi 06 juillet 2015 / Xeulley

Les échos du conseil

En séance ordinaire, les élus ont délibéré sur les points suivants, après avoir approuvé le procès-verbal de la réunion du 18 mai dernier, à l'ordre du jour :

Convention de gestion urbanisme : Commune/CCMM/pays Terres de Lorraine

Il est rappelé qu'aux termes de la loi ALUR, l'Etat cesse au 1er juillet 2015 d'assurer pour le compte des communes, l'instruction des permis de construire, instruction des autorisations et droit des sols, le conseil approuve la convention opérationnelle au fonctionnement du service Terres de Lorraine urbanisme.

Convention d'animation 2015, projet ados mutualisé en Moselle et Madon.

Partenariat établi entre la commune et la CCMM, avec une participation de 4.600 EUR demandée, unanimité.

Convention d'intervention des services de la CCMM pour TAP 2014/2015.

Un partenariat est établi entre les communes (16) et la CCMM pour l'intervention des services communautaires dans le cadre des temps d'accueil péri éducatifs (TAP) ; intervention des techniciens communautaires, organisation d'un transport collectif afin d'assurer le déplacement des enfants dans le cadre de ces activités (prestation refacturée à la commune). Les élus valident cette convention.

Droits de préemption :

Deux déclarations d'intention d'aliéner sont soumises au conseil, pour un immeuble sis au 22, rue Pasteur cadastré AC 38 pour une superficie totale 10 a 65 ca.

Un autre immeuble situé au 02 rue du Pellieu, cadastré AD 328 et AD 337 pour une superficie totale de 1 a 35 ca et 1 a 88 ca, les élus ont décidé à l'unanimité de ne pas exercer le droit de préemption sur ces deux dossiers.

Dotation de solidarité :

Au vu des dépenses réalisées en investissement au cours de l'année 2015, concernant l'achat d'un nettoyeur haute pression de 938 EUR HT, achat de jardinières de 4156,67 EUR HT, le conseil sollicite le versement de la dotation de solidarité 2015 auprès du Conseil Départemental, unanimité.



ACTUALITES ***DIVERSES***

Ségolène Royal sur les Terres de Potier

Il s'était réjoui, au début du mois, de voir la ministre de l'Écologie interdire la vente libre au particulier du dés herbant emblématique de Monsanto dans les magasins, conformément aux recommandations de son rapport « sur le plan Ecophyto » remis l'an passé à Manuel Valls. Ce sujet reviendra sûrement dans la conversation du député ce vendredi, à l'occasion du déplacement de Ségolène Royal en Pays Terres de Lorraine, présidé par le député.

Après une visite vers midi du centre de recherche Noremat (biomasse) à Maizières, la ministre signera, en effet à Sion, la convention engageant le Pays TDL dans les Territoires à Énergie Positive (TEPOS) pour la Croissance verte. 212 lauréats de l'appel à projet ont été recensés en France et trois seulement en Meurthe-et-Moselle.

Pionnier en la matière sur le Grand Est, le Pays Terres de Lorraine bénéficierait d'un coup de pouce financier de l'État allant de 500.000 EUR à 2 MEUR. Un bel « effet de levier » pour les promoteurs du projet qui devrait mettre le territoire et ses 100.000 habitants sur les rails de la croissance verte avec l'ambition de devenir autonome en énergie à l'horizon 2050.

À noter que Dominique Potier participera dès ce soir à 20 h 30 à la conférence inaugurale du festival « Là-haut sur la colline » à Sion avec Pierre Rabhi président d'honneur du festival « jardinier et philosophe, fondateur des Colibris et promoteur de la sobriété heureuse ». La transition environnementale sera à cette occasion largement développée par le député.

Morenvillier s'attaque aux « Pays »

L'arrivée de Ségolène Royal en Pays Terres de Lorraine n'a d'ailleurs pas échappé à l'ancien député de la 5e circonscription. Au coeur du schéma administratif actuel, Philippe Morenvillier rappelle que « les Pays sont des territoires qui ne sont ni des collectivités, ni des cantons, ni des EPCI à fiscalité propre. Les pays sont des associations qui n'ont donc aucune légitimité démocratique mais qui vivent bien d'argent public (subventions, cotisations basées sur l'assiette territoriale large) et qui proposent des études et réalisations de projets de développement entrant dans le champ d'action intercommunal. »

Alors même que la future loi NOTre devrait « fixer le seuil minimal des communautés de communes à 20.000 habitants au 1er janvier 2017 », le vice-président au développement économique de la CC2H considère que « les conseils intercommunaux disposeront à court terme d'un large pouvoir, de compétences étendues pour gérer, administrer et développer les territoires ruraux de France ». Et de s'interroger : « Les Pays ne font-ils pas double emploi avec les communautés de communes ? »

Dénonçant « le flou » du projet gouvernemental TEPOS et « la cotisation de 0,50 EUR de chaque citoyen si sa communauté de communes y adhère », Philippe Morenvillier rejette le « catalogue marketing livré par le Pays aux communautés de communes avec tarification à la clef ». Tout le monde aura aperçu dans la ligne de mire de l'ancien député, le président du Pays Terres de Lorraine : Dominique Potier. Pointant un éventuel « mélange des genres », Philippe Morenvillier souhaite lancer le débat sur la base d'une question simple : « Comment peut-on être juge et partie en étant à la fois élu démocratiquement pour représenter les citoyens et en présidant simultanément l'association qui fournit des ressources politisées et monétisées aux collectivités locales ? »

Winkens tacle le Front de gauche

« Déplacée, pas digne de responsables politiques, surtout au XXIe siècle ! » Il fallait s'y attendre, Billy Winkens représentant du Front national sur la 5e circonscription n'a pas du tout apprécié la charge du Front de gauche dans nos colonnes la semaine passée : « Quand je vois un représentant d'un parti politique qui considère que nous devons agir vite, avant les élections régionales, c'est bien évidemment

se moquer du monde. En 20 ans, la gauche, la droite et leurs alliés n'ont pas avancé sur ce dossier ô combien important qu'est l'A31 bis. Vive le courage politique ! Il faudrait donc faire à la "va vite" ce que la majorité régionale a été incapable de faire en plusieurs mandats ! Ce n'est pas respecter les électeurs, qui sont aussi des contribuables. N'oublions pas que derrière tous les projets avancés, il y a des investissements très importants, ce qui n'est pas négligeable en période de crise et de baisse de dotations de l'État. »

L'ancien candidat aux élections départementales avoue être « très attentif et respectueux des propositions et du travail de certains élus du Toulouais, comme à Chaudeney-sur-Moselle par exemple, où la qualité de vie risque d'être fortement menacée par les projets avancés. Et contrairement à d'autres responsables politiques, je ne regarde pas la couleur politique d'une proposition quand elle me semble bonne. L'humain doit être au centre de toutes nos préoccupations, et donc être le moteur de chaque femme et homme politique. J'ai appris cela auprès d'un ancien maire de Toul, qui était plus visionnaire que ses successeurs. »

Potier et les patrons

En clamant devant une cinquantaine de patrons du Toulouais « J'aime Parole d'entreprises », le député Dominique Potier a fait sourire toute l'assemblée. Il s'est fait aussitôt plus sérieux à l'évocation du plan de soutien gouvernemental au PME et TPE dont il a développé quelques points clés, tout en regrettant vertement que « le plafonnement des indemnités de licenciement des salariés aux prud'hommes n'ait pas été concomitant avec le plafonnement des salaires parfois indécentes des grands patrons... » Il y aurait vu un « meilleur équilibre » dans la loi Macron.

Samedi 27 juin 2015 / Région Lorraine

Ségolène Royal retrouve Sion



Ségolène Royal attentive à la démarche de Norem : transformer une contrainte (l'entretien des accotements routiers) en une opportunité.

Ségolène Royal est arrivée en Lorraine le visage grave. Accueillie hier peu après midi à Maizières en Meurthe-et-Moselle par Christophe Bachmann, patron de Norem, elle a souhaité avant toute chose exprimer tout « l'effroi soulevé » par l'attentat survenu dans la matinée en Isère et adresser toutes ses pensées aux familles des victimes et aux salariés « traumatisés » par ces actes « abominables ». Elle a également évoqué les « instructions très fermes »

qu'elle avait données « pour renforcer « encore » la vigilance sur les sites Seveso.

Reçue au sein du laboratoire de « Recherche et Développement » de l'entreprise Norem, spécialiste du matériel d'entretien des accotements routiers, la ministre de l'Écologie a pu y découvrir une illustration du Plan national sur les pollinisateurs. En partenariat avec l'École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires, Norem est en effet investie dans une démarche visant à transformer « une contrainte (l'entretien des accotements) en une opportunité », comme le rappelait Christophe Bachmann. L'entreprise défend depuis de nombreuses années le fauchage raisonné et la valorisation de l'herbe collectée pour la production de compost ou de biogaz. « Les routes de France représentent 500.000 tonnes d'herbe valorisables », rappelait au passage le patron. Et autant de promesses pour « recréer une économie circulaire ». La démarche est saluée par la ministre, « heureuse d'être là pour encourager » cette entreprise présente partout en France et dans 34 pays dans le monde. « J'espère que vous aurez encore plus de clients avec ma visite », lance-t-elle au patron. « Ce

ne sont pas tant les clients qu'une réflexion sur ces process, qu'arriver à convaincre que ces produits sont disponibles », lui répond-il, ne cachant pas que « la diversité des responsabilités sur les routes sur un rayon de 30 km est le plus gros enjeu ».

« De Champagne à Sion à bicyclette »

La visite dure une petite demi-heure, le temps pour Ségolène Royal de découvrir la société Microhumus et sa technique de fabrication de terre de substitution à partir de stériles de carrière jusque-là inemployés. La promesse ? Végétaliser les espaces paysagers tout en préservant les terres agricoles.

La ministre est attendue sur la colline de Sion qui lui rappelle bien des souvenirs : « Chaque année, quand j'étais enfant, nous partions de Champagne en famille, à bicyclette, pour assister au pèlerinage de Sion », raconte-t-elle à l'assistance qui vient de participer à l'inauguration de « La cité des paysages », installée dans l'ancien couvent des Pères Oblats. « Un moteur de développement touristique et économique », vante la maire de Saxon-Sion Francine Parisot. « Un projet magnifique », reconnaît Ségolène Royal, lequel « symbolise » la mise en mouvement de tout ce qui fait « mes priorités », dit-elle : « la loi de transition énergétique et la loi de biodiversité ».

La ministre rappelle que le « zéro pesticide » sur l'ensemble du territoire lui tient à coeur. Longtemps on a opposé écologie et économie, dit-elle : « Aujourd'hui on se rend compte que c'est un atout ». Illustration avec le plan national sur l'entretien des routes nationales avec zéro pesticide et revalorisation de la fauche pour créer de l'énergie : « C'est cela la philosophie des « territoires à énergie positive pour la croissance verte [...] Nous avons la responsabilité d'utiliser moins d'énergie fossile ».

La transition est faite. La ministre va signer avec tous les partenaires du « Pays Terres de Lorraine » présidé par Dominique Potier une convention de partenariat par laquelle l'Etat s'engage à hauteur de 500.000 EUR pour le développement sur les trois ans à venir de projets tels que le développement des transports en commun sur le Toulois, la réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public, la gestion durable des déchets etc.

A tous, « croyants et non croyants », la ministre recommandera la récente encyclique du pape François sur la question écologique : « Un texte extraordinaire », dit-elle.

Mercredi 01 juillet 2015 / Toul

Les trois boîtes à outils du Pays



Les principaux acteurs de l'entreprise et de l'emploi sur le Pays Terres de Lorraine invités lundi à prendre connaissance des actions de la Mission locale, de la MEEF et de l'ADSN.

Elles sont le bras armé sur le terrain économique et social en Pays Terres de Lorraine. Une arme à trois coups : Mission locale, Maison de l'entreprise et de l'emploi et de la formation (MEEF) et Agence de développement (ADSN). Ces trois structures à gouvernance croisées, présidées pour la première par Jean-Pierre Arfeuil et pour les deux autres par Hervé Tillard, oeuvrent au quotidien en toute transversalité. Meilleure illustration d'une parfaite

synergie ce lundi en fin d'après-midi avec l'organisation simultanée des trois assemblées générales, au

nouveau siège de la Mission locale sur le site Kléber de Toul. L'occasion surtout pour tous les acteurs et partenaires publics ou privés de mesurer le travail de fond réalisé en 2014 et les orientations à venir avec, selon Hervé Tillard un « fil rouge : l'emploi ».

Mission locale. Spécialisée dans le suivi des jeunes sans emploi. Tour d'horizon : 1.942 jeunes reçus et accompagnés en 2014, soit 104 de plus qu'en 2013. 36 % ont été reçus pour la première fois l'an passé. 34 % n'ont pas de diplôme. 38 % ont un niveau bac au moins. 53 % sont des femmes. 47 % habitent la com'com du Toulousain. 1.187 sont actuellement accompagnés dans un dispositif. Pas moins de 13.600 contacts ont été établis, soit plus de 7 contacts par jeunes, et 7.839 entretiens organisés, soit 4,3 entretiens par jeune. Actuellement, 205 jeunes sont en contrats d'emploi d'avenir, et 87 % en contrat de 3 ans et plus. 721 étaient au 31 décembre 2014 en situation d'emploi ou de formation, soit 37 % des jeunes inscrits.

La Mission locale compte 18 salariés, dont 10 conseillers. Elle comptabilise près de 20.000 heures. Son budget 2014 s'est équilibré à hauteur de 890.000 EUR, dont 833.000 EUR de subventions diverses.

Agence de développement (ADSN). Spécialisée dans l'accompagnement et le suivi individualisé des créateurs d'entreprise. L'an passé, cette structure certifiée AFNOR a accompagné 331 porteurs de projets. 84 ont abouti dont 68 créations (83 emplois créés) et 16 reprises (54 emplois pérennisés). 36 projets ont été soutenus par la plateforme Initiative Terres de Lorraine pour 35 prêts d'honneur décrochés (pour un total de 252.400 EUR) et 10 prêts Nacre (pour un total de 61.500 EUR). Six entreprises sont actuellement hébergées par la pépinière. En développement endogène : 79 entreprises accompagnées, 150 entretiens et 646.000 EUR d'avance remboursables et de subventions obtenues pour ces entreprises. En développement exogène : 58 entreprises accompagnées pour 8 implantations abouties sur le territoire et 22 emplois associés. Le budget prévisionnel 2015 devrait s'équilibrer autour de 437.000 EUR, dont près 80 % de subventions diverses.

Maison de l'entreprise, de l'emploi et de la formation (MEEF). Spécialisée dans les anticipations des mutations économiques, le développement local de l'emploi et à la sécurisation des parcours d'insertion. Elle livre chaque trimestre un diagnostic via un tableau de bord trimestriel de l'emploi « Terre Eco », vise la professionnalisation ressources humaines des entreprises (10 entreprises accompagnées en 2014), organise chaque année le Printemps de l'Eco et met en place l'opération les « Clés de l'entreprise » avec 108 participants recensés lors des visites d'entreprises de différents secteurs d'activité.

En partenariat avec le Conseil départemental, la MEEF intervient aussi sur le champ des clauses d'insertion (touchant 149 personnes en 2014, pour 19 CDI, 24 CDD), du RSE (52 partenariats entreprise & insertion au profit de 200 demandeurs d'emploi), et la mise en oeuvre des conventions de revitalisation pour Kuehne et Nagel (12 entreprises soutenues, 45 créations d'emploi, 50.000 EUR d'aides directes aux entreprises) et Michelin-Kleber (35 entreprises soutenues, 168 créations d'emploi, 390.000 d'aides directes aux entreprises).

Enfin, la MEEF est un acteur du plan d'actions insertion (13 opérations financées par le PLIE, 20 CDI et 40 CDD de plus de 6 mois signés, et plus de 500.000 EUR du Fonds social européen mobilisés sur le territoire) et de la mise en place des trois « Espace emploi » ouverts sur le territoire : à Neuves-Maisons, Colombey et Tantonville.

Un budget prévisionnel de 484.000 EUR a été présenté pour la MEEF, et quelque 226.000 EUR pour le plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE). Devant un manque de visibilité de subvention d'État et européens, une consolidation financière a été jugée nécessaire l'an passé.

Lionel MADELLA

À retenir

Si la Mission locale est placée sous la direction de Pascale Quaix, la direction de la MEEF et de l'ADSN est confiée à Arnaud Apostolo.

Après avoir été l'espace de quelques exercices en « situation critique » selon le trésorier, Hervé Tillard, la Mission Locale a vu ses comptes remis à flot grâce à une gestion plus rigoureuse encore : « On est allé chercher sur chaque ligne, mais la structure est bien pérennisée. » En revanche, tout le monde est d'accord pour constater « les difficultés de financement. On ne peut pas tout traiter sur objectif ! ».

En 2014, 65 jeunes ont été parrainés à la Mission locale. Une vingtaine de parrains donnent ainsi de leur temps bénévolement pour remettre à niveau des jeunes en grandes difficultés. Michel Lamaze est venu expliquer son action auprès de ces élèves « souvent dévalorisés » après des années d'échecs lors de l'AG. Jean-Pierre Arfeuil s'est félicité de l'engagement de ces parrains, fort d'un taux de 60 % de sorties favorables pour les jeunes parrainés : « Ils sont remis sur le chemin de l'emploi et de la réussite. »

Installé en Meuse initialement, Didier Picot (EML interactive) a témoigné de l'appui de l'ADSN pour son installation dans des locaux de 3.000 m² sur la zone Cap Fileo de Neuves-Maisons. « Il y a sur ce territoire un accompagnement qui n'existe pas ailleurs. »

Mercredi 01 juillet 2015 / Ouverture Toul

Millions

À une époque où l'État réduit à grands renforts de pédagogie le robinet de la dépense publique sur tous les territoires, l'annonce d'un largage de quelques millions d'euros parfaitement ciblés sur le Pays Terres de Lorraine fait presque office de « parachutage doré ». Avec sa double casquette de député et de président du Pays TDL, Dominique Potier a en tout cas profité de la triple assemblée générale de la Mission locale, de la MEEF et de l'ADSN pour détailler « les sept grands dossiers portés à l'échelle du pays déjà acceptés ou en cours d'examen à même de drainer des millions d'euros d'aide publique sur Terres de Lorraine ».

Mettant en exergue cette véritable « coopérative de territoires, assise sur cinq communautés de communes et 100.000 habitants », le parlementaire s'est tout naturellement félicité de voir « le pays Terre de Lorraine, uni de longue date et envié pour son ingénierie, être le premier territoire à signer ce lundi le contrat-cadre avec la Région Lorraine sur le Contrat partenarial Lorraine territoires (CPLT) ». Et ce quelques jours seulement après la signature par Ségolène Royal de la convention Territoire à énergie positive pour la Croissance verte (jusqu'à 2 MEUR espérés) porté également par le Pays.

Que ces millions d'euros émanent de l'Europe (6 MEUR de fonds Leader), de l'État, de la Région ou du Département, ils n'ont à l'évidence pas d'odeur pour ceux qui en bénéficient directement ou indirectement, notamment sur le secteur marchand. En filigrane, un triptyque salvateur : des projets, de l'activité et des emplois.

Deux com' com clandestines



La ligne répond à un besoin : plus de 1.000 allers et retour y ont été relevés.

Le syndicat mixte des transports suburbains de Nancy dessert des territoires qui ne contribuent pas à son financement, dénonce la Chambre régionale des comptes qui préconise sa refonte complète.

Terminus, tout le monde descend. Un magistrat de la Chambre régionale des comptes vient d'ordonner au Syndicat mixte des transports suburbain de Nancy l'arrêt des lignes 500 (reliant Nancy à Chavigny,

Chaligny, Neuves-Maisons, Pont-Saint-Vincent.. Messein). C'est l'une des recommandations du « rapport d'examen » de la gestion du Syndicat formé par le département, le Grand Nancy et la Communauté de communes du Bassin de Pompey, entre 2007 et 2014. Si le juge n'y a relevé aucunes malversations, ni gabegie, il y a mis au jour quelques « bizarreries » locales jugées non conformes à la loi SRU. Pour faire court, le syndicat n'a pas les compétences pour relier ces territoires : les communautés de communes de Moselle et Madon et de Sel et Vermois. Pire : ces collectivités ne contribuent même pas à son financement. De vrais passagers clandestins !

Une usine à gaz au périmètre flou

C'est écrit noir sur blanc : « Le périmètre sur lequel le syndicat exerce sa compétence n'est pas défini dans les statuts » (qui doivent préciser le nombre de lignes et communes desservies). Le Syndicat dessert en effet les Communautés de communes de Moselle et Madon et de Sel et Vermois alors que ces collectivités ne contribuent pas ou de manière anecdotique à son financement » [...] et « alors qu'elles ne sont pas membres du syndicat ».

La chambre observe que « la rédaction des statuts, imprécise et obsolète, ne renseigne pas suffisamment sur le périmètre sur lequel le syndicat exerce ses compétences ». Et il ne remplit pas les missions prévues par la loi. « Sur son périmètre d'intervention, il ne joue pas son rôle de coordinateur des différentes AOT (autorité organisatrice de transport), rôle exercé le plus souvent par la communauté urbaine du Grand Nancy », note la chambre qui cite l'exemple de la plateforme multimodale de la place de la République. Le magistrat dénonce également « l'organisation financière » qui « n'obéit pas aux règles prévues par les statuts mais sur des conventions, au cas par cas ». Une dizaine a été signée. D'où un problème de « lisibilité ». Principale recommandation : « Son rôle et ses missions devront être redéfinis pour correspondre aux besoins actuels en matière de coordination des transports et répondre ainsi aux objectifs fixés par la loi SRU. »

Mais alors qui paie la facture de ces lignes « clandestines » ? Le département en finance les deux tiers et le Grand Nancy le tiers restant. Une répartition aujourd'hui contestée : « L'équilibre financier du syndicat dépend aujourd'hui de la participation de ses membres qui est remise en cause notamment par le département, dont la participation a augmenté de 60 % depuis 2003. » Or, la Meurthe-et-Moselle n'a pas à financer les lignes 500 car la communauté de communes de Moselle-et-Madon est une « AOTU » (autorité organisatrice des transports urbains) disposant de son propre PTU (périmètre de transport urbain). Ce qui n'est pas le cas de la com com du Sel et Vermois.

Nouvelle structure en 2017

Dans la refonte qu'il préconise, le magistrat demande plus de clarté : « Le mode de participation de chacun des membres en fonction des services rendus est illisible. Les chevauchements d'exercice dans la

tenue des comptes ajoutés à l'enchevêtrement des dispositions financières régissant chaque type d'activités du syndicat (déplacements urbains, interurbains, scolaires...) rendent la lecture des particulièrement difficile. » Si l'avènement de MixCité a permis d'offrir plus de confort aux usagers pouvant dès lors voyager sur le réseau Stan, il rend encore plus opaque la gestion du syndicat. La chambre déplore d'ailleurs l'absence de « contrôle du système de répartition des recettes issues des ventes de titres entre les différents exploitants » ainsi que la non mise en place d'un « comité de suivi » pourtant prévu par une convention.

« Le rapport vient confirmer ce que l'on savait déjà » commente le président du syndicat Laurent Garcia, vice-président aux transports dans le Grand Nancy. « Le département a toujours appelé à une refonte » rappelle Alain Corzani, vice-président à la « mobilité » depuis quelques semaines. « Nous avons mandaté un cabinet pour accompagner cette mutation bien avant ce rapport. » Et si le statu quo s'est maintenu, c'est parce que la ligne répondait à un besoin : plus de 1.000 allers et retour y ont été relevés, ce qui correspond à plus de 500 voyageurs.

L'usine à gaz sera vraisemblablement démantelée en 2017, au terme du contrat de délégation de service public qui lie le syndicat à l'exploitant.

« L'occasion de tout remettre à plat »

Question à Filipe Pinho, président de la communauté de communes de Moselle et Madon depuis novembre 2013, réélu en 2014. Des lycéens fréquentent les établissements de l'agglomération nancéienne, des salariés y travaillent principalement au CHU... Pourquoi n'avoir jamais adhéré au Syndicat ? « L'offre n'a jamais vraiment été adaptée aux besoins. Surtout depuis la mise en place du Réseau Stan : le sub nous transporte jusqu'au Vélodrome alors qu'avant, il allait jusqu'au centre-ville. Historiquement, le district et le département ont toujours financé cette ligne parce que c'est eux qui avaient besoin de faire tourner les commerces. C'était une relation gagnant-gagnant. Aujourd'hui, les habitants de Moselle et Madon font leur course dans la zone de Cora. Ce rapport de la Cour des comptes c'est l'occasion de tout remettre à plat », conclut l' élu qui annonce l'intention de sa collectivité de participer à une nouvelle structure en 2017.
